

SECTION SPORTIVE SKI ALPIN



Cette section permet à des jeunes sérieux et très motivés par leur scolarité et le ski, d'assouvir leur passion sans pour cela que leur avenir scolaire soit sacrifié.

Depuis quelques années déjà, des élèves du collège Jeanne d'Arc participent à des championnats départementaux, régionaux voire nationaux. Certains d'entre eux participent chaque année aux championnats de l'U.N.S.S pour soutenir les couleurs de notre association sportive (A.S).

A QUI S'ADRESSE LA SECTION SPORTIVE SKI ?

Cette section s'adresse à tout élève de la classe de sixième à la troisième, ayant un niveau scolaire correct, une attitude générale positive, désirant pratiquer des activités physiques de pleine nature en parallèle avec sa scolarité, sans que celle-ci ne soit perturbée.

CONTRAT À REMPLIR PAR L'ÉLÈVE INSCRIT EN SECTION SPORTIVE SKI

- Inscription en club de ski correspondant à sa spécialité choisie : Alpin et participation active aux entraînements et aux compétitions.
- Inscription à l'A.S du collège et participation aux activités proposées (cross, préparation physique, ski).

COÛT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

- Entre 300 et 500 €uros.

OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE SKI

La section sportive va, grâce à l'éducation physique et sportive (E.P.S.), à l'U.N.S.S. et aux clubs, permettre aux élèves les plus motivés :

- de connaître une véritable vie de sportif : entraînement, compétition, convivialité, joie, peine, déception, amour du sport...
- de développer des connaissances et des savoirs nécessaires pour leur vie future d'adulte : maîtrise du corps, du comportement, prise de risque et analyse de celui-ci, gestion de l'effort, rapport humain, esprit sportif,
- de pratiquer des activités physiques et sportives qu'ils aiment avec leurs amis pour profiter au maximum de l'environnement naturel qui les entoure,
- de découvrir des activités sportives complémentaires à leur activité principale,
- d'accéder à une formation professionnelle sportive.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Les élèves suivent une scolarité standard de la sixième à la troisième.

A l'issue de chaque année scolaire le chef d'établissement à la demande de l'équipe pédagogique pourra refuser le maintien dans la section sportive au vu des résultats scolaires.

L'année se divise en trois périodes dont voici les objectifs et les activités :

PÉRIODE PRÉ-HIVERNALE :

En plus des cours d'EPS, préparation physique et psychologique à la saison hivernale.

PÉRIODE HIVERNALE : entraînement spécifique ski, période de compétition ski, U.N.S.S. et F.F.S. (Fédération Française de ski). Pendant les heures d'U.N.S.S. et de PPG, les élèves sont pris en charge par les entraîneurs des clubs environnants (3 demi - journées de ski par semaine, en Janvier Février Mars).

Début janvier, les groupes de ski sont constitués et votre enfant bénéficie d'un aménagement de son emploi du temps qui lui permet de pratiquer le ski sur 2 demi-journées au collège, sur une demi-journée dans son club, soit au minimum 9 heures d'entraînement par semaine.

Cet aménagement est mis en place :

- pour faciliter et développer l'entraînement (performances sportives),
- pour permettre au jeune de concilier sport et études (performances scolaires).

Certains jeunes, peuvent également bénéficier d'un aménagement supplémentaire. Une convention signée entre les clubs de ski alpin du Pays de Gex, et le collège, permet au jeune de commencer l'entraînement à 13h30 selon l'emploi du temps.

PÉRIODE POST-HIVERNALE : régénération, entretien, récupération physique et psychologique.

Professeur coordinateur : ROUX Yves